



Atelier CMW/ENDA de Dakar, Octobre 2016

L'Accord de Paris et le respect des droits humains

Sébastien Duyck

Juriste Senior – Programme Energie et Climat

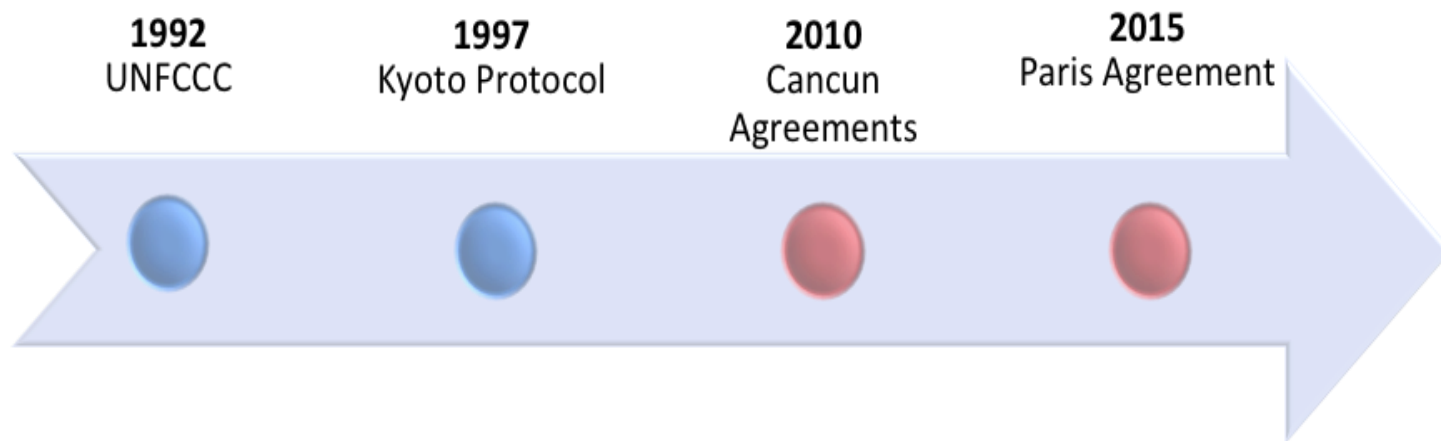
Centre pour le Droit International de l'Environnement (CIEL)

sduyck@ciel.org

Les Droits Humains et les Négociations Climatiques

Accords de Cancun (2010)

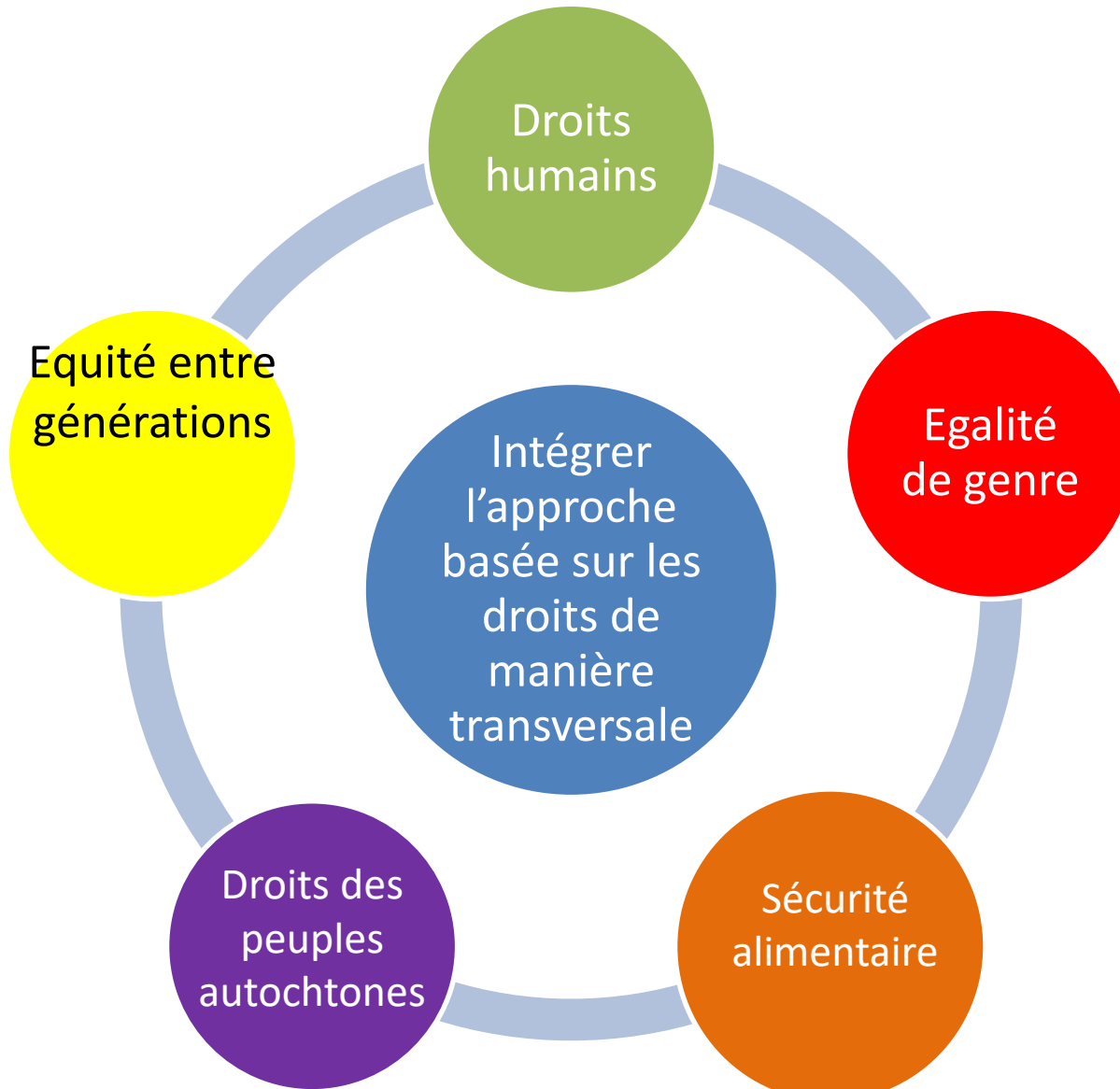
“Souligne que les Parties devraient pleinement respecter les droits de l’homme dans toutes les mesures ayant trait aux changements climatiques;”



Accord de Paris (2015)

“les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l’homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement...”.

Bâtir une culture de la justice climatique



Promouvoir un processus participatif, inclusif qui prend en compte les besoins des + vulnérables

Autres disposition de l'accord de Paris



- Haut niveau d'ambition
 - 1.5 comme cible complémentaire



- Une meilleure prise en compte des questions de vulnérabilité
 - Approche universelle et un objectif pour l'adaptation



- Référence à la transition juste



- Pertes et Dommages (incl. déplacements)



- Égalité des genres
 - A la fois de manière transversale et dans le contexte de l'adaptation



- Participation du public & access à l'information
 - A la fois de manière transversale et dans le contexte de l'adaptation

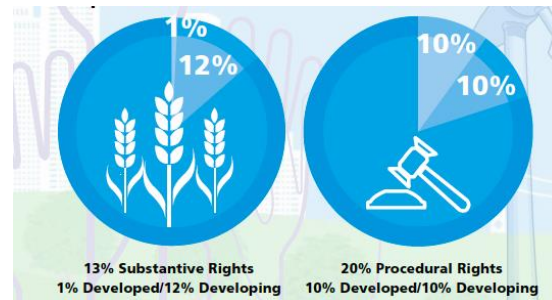
Autres disposition de l'accord de Paris

Article 12

Les Parties coopèrent en prenant, selon qu'il convient, des mesures pour améliorer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information dans le domaine des changements climatiques, compte tenu de l'importance que revêtent de telles mesures pour renforcer l'action engagée au titre du présent Accord.

Contexte: Une meilleure prise en compte des droits humains dans les politiques climatiques

- Communications nationales pour la CCNUCC



- Contributions Prévues Déterminées au niveau National



- L'Engagement de Genève pour les Droits de l'Homme dans les Actions Climatiques





Guider l'action climatique pour privilégier la
promotion des droits et les bénéfices liés
(Agenda 2030 – Objectif 16 /cohérence des
s)



Prévenir les violations potentielles des droits
à la personne
(approche juridique)



MARRAKECH COP22 | CMP12
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE 2016

COP-22 / Marrakech





Merci pour votre attention

Sébastien Duyck

Juriste Senior – Programme Energie et Climat

Centre pour le Droit International de l'Environnement (CIEL)

sduyck@ciel.org